

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ISLE DOUBLE LANDAIS

4B rue du Maréchal Joffre
24700 MONTPON MENESTEROL

DELIBERATION N°2026-67- REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA
CRECHE 2026-2027

Conseillers en exercice : 29/ Conseillers présents : 20/ Conseillers votants : 28/

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 30/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le six octobre le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de d'Echourgnac, sous la Présidence de M. Samuel COUSTILLAS.

ETAIENT PRESENTS: M.M./Mmes : P. BENEYTOU/ N.PASCAL / M. REYMONDIE / S.COUSTILLAS / A. BRUT / S.BOUDOUT / G.LABORIE / P.MARCETEAU / D.POUGET / F.GUIGNÉ / J.DUHARD / Ch. BESSEDE/ / G.DE NARDI / A.DELGADO / G.ELIZABETH / F PARROT / B.CABIROL / D.LECONTE / V.CAMPANERUTTO / J.JALARIN

ETAIENT EXCUSES /ABSENTS : M.M/ Mmes: B.JUKOWSKI / JF.CERISE / F.BONNEAU / C.VANDENESSE / J-L.ROUSSEAU / Th. CHAZEAU / J.F.HURET / R.ROUILLER / P.MANIERE

VOTES PAR PROCURATION :

- Mme. B.JUKOWSKI: Pouvoir à S.BOUDOUT
- Mme / F.BONNEAU : pouvoir à P. MARCETEAU
- Mme C.VANDENESSE : pouvoir à J. DUHARD
- M JF.CERISE: pouvoir à M.REYMONDIE
- M JL ROUSSEAU : pouvoir à G. DE NARDI
- M Th. CHAZEAU : pouvoir à F.GUIGNÉ
- M J.F.HURET: pouvoir à C. BESSEDE
- M P. MANIERE: pouvoir M. G. LABORIE

Il est proposé aux élus communautaires d'actualiser le règlement de fonctionnement de la crèche pour l'année scolaire 2026-2027.

Quatre modifications principales sont proposées par rapport au précédent règlement de fonctionnement :

- La suppression des frais d'inscription de 15€ hérités du fonctionnement antérieur de la structure sous forme associative, afin d'harmoniser les modalités d'inscription avec celles habituellement applicables aux services publics gérés directement par la collectivité ;
- La gratuité des sorties pour toutes les familles afin de permettre à tous les enfants de participer à ces sorties, y compris ceux issus de familles aux revenus modestes (coût estimé à 300€)
- La diminution du délai de carence pour maladie de 72h à 48h
- L'insertion de clauses rappelant les règles de prévention et de sécurité, notamment l'interdiction de fumer ou devapoter aux abords de la crèche.

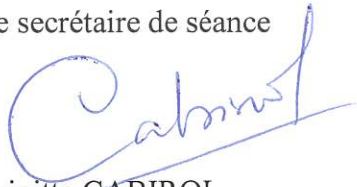
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- APPROUVE le règlement de fonctionnement de la crèche tel que présenté en annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité

Montpon Ménéstérol, le 9 octobre 2026

Le secrétaire de séance



Brigitte CABIROL

Le président de la CCIDL



Samuel COUSTILLAS

